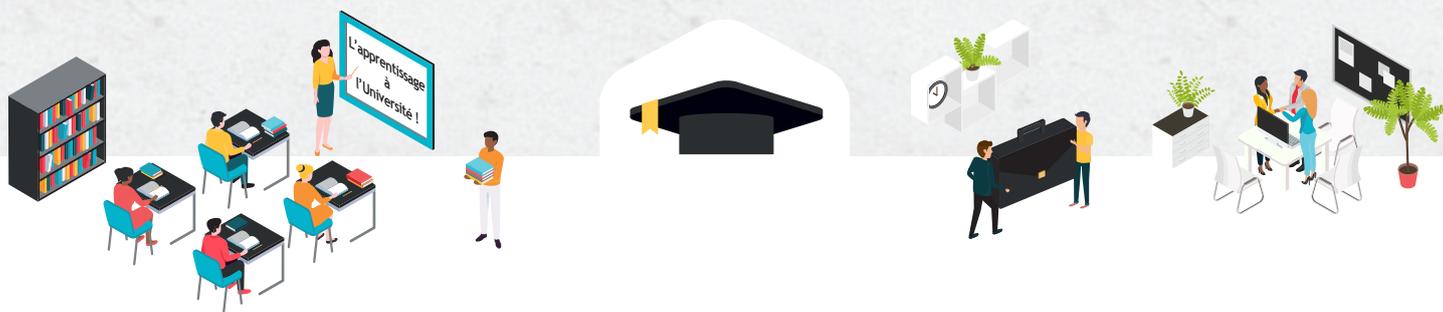


Le guide de l'apprenti à l'Université



L'APPRENTISSAGE À L'UNIVERSITÉ

L'apprentissage est une formule qui offre de multiples avantages à l'étudiant :

- Un mode de formation qui allie théorie et pratique,
- Un statut de salarié qui permet d'être rémunéré tous les mois pendant toute la durée de la formation,
- Une expérience professionnelle acquise au cours de la formation en apprentissage qui facilite l'insertion professionnelle (forte probabilité d'embauche à la fin du cursus),
- Des missions professionnelles concrètes et enrichissantes, le développement d'un réseau professionnel.

LE STATUT DE L'APPRENTI

- L'apprenti est un salarié à part entière. Il fait partie intégrante de l'entreprise avec un contrat et des missions précises.
- Il bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'entreprise : salaire mensuel, congés payés, protection sociale, etc.

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Le salaire minimum de l'apprenti est déterminé en fonction de son âge, du nombre d'années d'apprentissage et de l'éventuelle succession de contrat d'apprentissage. Il est versé tous les mois à compter de la date de début du contrat.

Le montant mensuel est le même que l'apprenti soit en cours ou en entreprise. Des majorations peuvent être appliquées dans certains cas.

Pour toute précision, se rapprocher de l'entreprise.

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES APPRENTIS

L'apprenti bénéficie d'aides financières pendant la durée de son contrat d'apprentissage : permis de conduire, logement, culture, etc., Toutes les informations sur www.cfa-univ.fr

LES PLUS DU CFA DES UNIVERSITÉS

- Une équipe spécialisée dans l'accompagnement à la recherche d'un contrat d'apprentissage,
- Un réseau croissant d'entreprises partenaires,
- Des promotions d'apprentis à taille humaine,
- Des cours adaptés à la réalité professionnelle et cohérents avec le contexte socio-économique,
- Un suivi individualisé en entreprise avec le maître d'apprentissage, à l'université avec le tuteur universitaire et au CFA avec un assistant relations apprentissage,
- Un outil dématérialisé pour le suivi, l'accompagnement et l'encadrement de l'apprenti tout au long de l'année (Es@).

- En tant que salarié, l'apprenti n'est plus boursier.
- Il bénéficie d'aides financières, logistiques et culturelles : carte d'étudiant des métiers, aide au permis de conduire, aide au logement, prime d'activité etc.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	27 %*	39 %*	55 %*
De 18 à 20 ans	43 %*	51 %*	67 %*
De 21 à 25 ans	53 %**	61 %**	78 %**
26 ans et plus	100%**	100%**	100%**

*smic / **smic ou smc si plus favorable.

Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.



1^{ère} année : BUT 1, DSCG 1 ou Master 1

2^{ème} année : DUT 2, BUT 2, Licence pro, DCG, Master 2, DSCG 2

3^{ème} année : BUT 3, Licence 3^{ème} année et cas particuliers.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le type de contrat

CDD ou CDI avec une période d'essai de 45 jours en entreprise, consécutifs ou non.

L'employeur obtient le formulaire du contrat d'apprentissage sur le portail de l'alternance :

>>> www.alternance.emploi.gouv.fr <<<

La date de début de contrat

Au plus tôt 3 mois avant le jour de rentrée universitaire.

La date de fin de contrat

La fin du contrat d'apprentissage ne pourra intervenir avant la fin du cycle de formation.

Les congés payés

L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Ces congés sont pris en accord avec l'employeur en dehors des périodes universitaires.

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- Avoir jusqu'à 29 ans révolus au premier jour du contrat d'apprentissage.
Des dérogations à la limite d'âge sont possibles sous conditions.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne. Pour les ressortissants hors Union Européenne, l'apprentissage est possible sous conditions.
- Candidater à l'université et être admis aux étapes de sélection universitaire.
- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures à l'université ouvrent à partir du mois de janvier de chaque année.

Pour suivre une formation en apprentissage, il convient de télécharger et remplir un dossier de candidature à l'université :

- Sur la plateforme **Parcoursup** pour les BUT accessibles en apprentissage dès la 1^{ère} année.
- Sur la plateforme **e-candidat** (propre à chaque université) pour les formations à partir de bac+1 jusqu'au bac+5 : BUT 2^{ème} année, licence 3^{ème} année, licence professionnelle, Master, DCG & DSCG.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La recherche de l'employeur démarre dès que le candidat fait le choix de se former par la voie de l'apprentissage ! Une fois que le dossier de candidature est sélectionné, chaque candidat à une formation universitaire en apprentissage bénéficie du dispositif « **Starting Job** » pour l'accompagner dans ses démarches de prospection.

Ce dispositif comprend :

- Un accompagnement individuel et de proximité par l'assistant relations apprentissage,
- Des ateliers conseils pour construire efficacement les outils CV et lettre de motivation, adopter une posture professionnelle et se préparer aux entretiens de recrutement,
- Des capsules vidéo complémentaires aux ateliers conseils,
- Des ressources et des supports méthodologiques pour aller plus loin dans les recherches,
- La mise à disposition d'offres d'apprentissage collectées auprès de notre réseau d'employeurs
- Un matching missions & formation pour s'assurer de la cohérence pédagogique partagée.



www.cfa-univ.fr


CFA des Universités
Centre-Val de Loire


UNIVERSITÉ D'ORLÉANS


université
de TOURS

